

Commune d'Arthonnay

Compte rendu du conseil municipal en date du 27 juillet 2020

L'an deux mil dix vingt, le cinq juillet à 20 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme ROUSSEAU Josiane – maire

Présents : Mme BONNEAU Noémie, Mrs LEONARD Jean Claude, LEJAY Jacky, VERITA Jean Luc, BOSVIEUX Jean, BERTOUX Didier, TAVIOT Gabriel.

Absents excusés : Melle TAVIOT Léa , Mr GEROT Paul

Absente excusée représentée par procuration : Mme MULHAUSER Jocelyne à Mme ROUSSEAU Josiane

Secrétaire de séance : Mme BONNEAU Noémie

Lecture du compte rendu du 5 juillet, approuvé à l'unanimité

Approbation du compte de gestion 2019 :

Document élaboré par le comptable qui récapitule toutes les écritures budgétaires et non budgétaires de la commune pour l'année 2019 : Approuvé à l'unanimité

Approbation du compte administratif 2019 :

Document élaboré par l'ordonnateur, avec reprises des résultats 2018 et les opérations budgétaires 2019 qui font apparaître l'excédent de l'année, à savoir pour 2019 un excédent global de fonctionnement de 201 995. 99 € qui sera reporté sur le bp 2020

Le doyen de la séance demande à l'assemblée de passer au vote, le maire sort de la séance. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité l'accepte

Délibération affectation du résultat :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le report de l'excédent 2019 sur le bp 2020

A savoir : 201 995.99 € en section de fonctionnement et 5 462.14€ en section d'investissement

Délibération vote du budget 2020 :

Le conseil municipal à l'unanimité des présents accepte le budget primitif 2020 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 352 641.99 € et section d'investissement à 39 863 €

Délibération pour nommer les délégués au SEQUANA :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, nomme Mr VERITA Jean Luc délégué titulaire et Mr LEJAY Jacky délégué suppléant au SEQUANA.

Délibération plan de coupe des parcelles 112 et 114

A été présenté en réunion de conseil, la proposition d'assiette des coupes faites par l'ONF ci-dessous :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide et arrête l'état d'assiette des coupes de l'exercice selon les modalités suivantes :

* Les coupes proposées à l'état d'assiette 2021 sont inscrites à l'état d'assiette et validées par la commune.

Délibération pour étude devis voirie :

Le devis de l'entreprise pour les emplois partiels (rebouchage des « nids de poules ») est accepté à l'unanimité pour un montant de 10 940 € ttc

Délibération prime covid :

Vu le décret du 14 mai 2020 permet aux collectivités de verser une prime exceptionnelle aux agents qui ont assuré la continuité du service pendant le covid , le montant est de 1000 € pour un agent à un temps complet. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, il est accordé une prime de 300 € brut, à la secrétaire de mairie

Questions diverses :

- Etang classé en eau libre, dossier qui avance doucement
- Panfol : il faut faire élaguer le chemin qui va de Panfol à la rte de Villedieu
- Mare de Panfol : Jean luc demandera au SEQUENA la procédure pour la remettre en état
- 14 Juillet : 18 participants aux questionnaires photos
 - * 3 personnes ont répondu juste à toutes les questions
 - * Les 15 autres personnes ont répondu mais avec quelques erreurs

Le conseil municipal décide de récompenser tous les participants ; Léa et Noémie se chargent de la distribution des récompenses

Séance levée à 21 h 55

Le Maire